

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam, LUCAS Marie-Thérèse pouvoir donné à PINTO Christina, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à FARIA David.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

N° de délibération : 26.046 (DEL05)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	31	0	0	2

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 et L.2121-22,
Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :

31 VOIX POUR

2 NON-PARTICIPANTS : M. CHEIKH FETHI, MME GESNOT EMILIE (REPRÉSENTÉE).

Décide de procéder à la nomination de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme le prévoit les articles L.19 et R. 7 à R. 11 du Code Electoral.

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigne les membres de la commission de contrôle des listes électorales », comme suit :

Titulaires :

- Mme Stéphanie PINTA
- Mme Séverine BUDA
- M. Enzo SALGADO

- Mme Marie-Thérèse LUCAS
- Mme Angélique RANC

Suppléants :

- M. Loïc LETOLLE
- Mme Ayat HAMIMID
- M. Jordan VACCARO
- M. David FARIA
- Mme Séverine THUILLIER

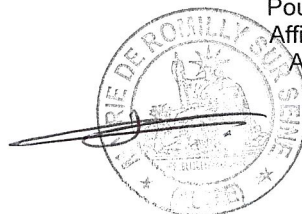
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Cabinet
- Secrétariat Général
- Service des Affaires Générales et Citoyenneté